

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'APT

MAIRIE  
DE

**CADENET**

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mall : [accueil@mairiecadenet.fr](mailto:accueil@mairiecadenet.fr)

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

**N° 67/2025**

**Session du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 21 novembre 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL, RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD BOUCHER, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE.

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

**Absents :**

**Absents excusés :** Mmes et M : BERGE, LEROY, BASTIE, MICHAUX, MARTIN

**Procurations :**

Mme BERGE	a donné procuration à	M. BRABANT
Mme LEROY	a donné procuration à	Mme BOISGARD-BOUCHER
Mme BASTIE	a donné procuration à	M. JAUBERT
Mme MICHAUX	a donné procuration à	M. VEVE
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme RAOUX-JACQUEME

### PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COMMUNE (RSU)

En application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, à compter du 1er janvier 2021, un Rapport Social Unique (RSU) regroupe dans un seul document les différents rapports qui étaient établis par les administrations publiques (bilan social, rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, rapport sur les fonctionnaires mis à disposition, rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail).

Le RSU est à réaliser annuellement et indique notamment les moyens budgétaires et humains de la collectivité. Il rassemble les données sociales d'une année civile autour de dix thématiques précisées par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunération, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline).

Le RSU donne lieu à un débat en Comité Social Territorial (CST) technique et doit être présenté à l'assemblée délibérante.

**Vu** le code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique notamment ses articles L231-1 à L231-4, Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020

**Vu** l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

**Vu** l'avis du comité social territorial en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

La synthèse du Rapport Social Unique 2023 est jointe à la présente délibération

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Déclare avoir pris acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023 de la commune, annexé à la présente.

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**

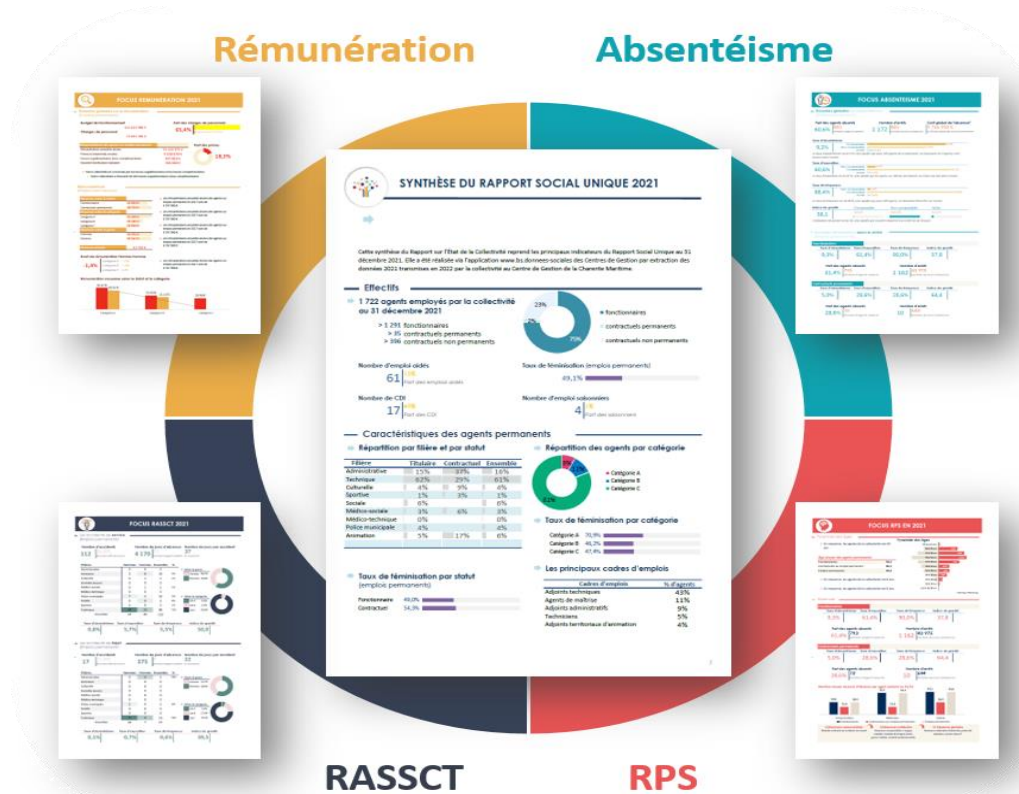


La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**





# La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE DE CADENET

# 2023



**DONNÉES SOCIALES  
DES CENTRES DE GESTION**

Date de publication : 13/12/2024

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Vaucluse



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 084-218400265-20251202-2025\_DELIB\_67-DE



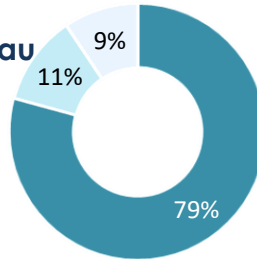
## COMMUNE DE CADENET

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Vaucluse.

### Effectifs

#### ➔ 53 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 42 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 5 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

#### Nombre d'emploi aidés

0 | 0%  
Part des emplois aidés (tous emplois)

#### Taux de féminisation (emplois permanents)

58,3%

#### Nombre de CDI

0 | 0%  
Part des CDI (tous contrats)

#### Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

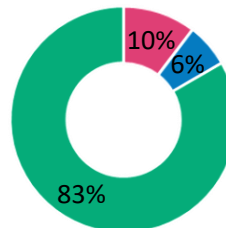
4 | 8%  
Part des saisonniers (tous emplois)

### Caractéristiques des agents permanents

#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	26%	33%	27%
Technique	43%	33%	42%
Culturelle	7%		6%
Sociale	12%		10%
Police municipale	10%		8%
Animation	2%	33%	6%

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

#### ➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	80,0%
Catégorie B	33,3%
Catégorie C	57,5%

#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	21%
ASEM	8%
Agents de police municipale	6%
Agents de maîtrise	6%

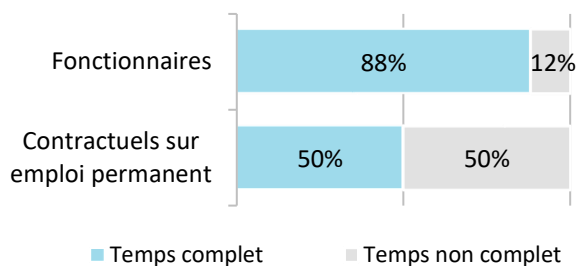
#### ➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire	57,1%
Contractuel	66,7%

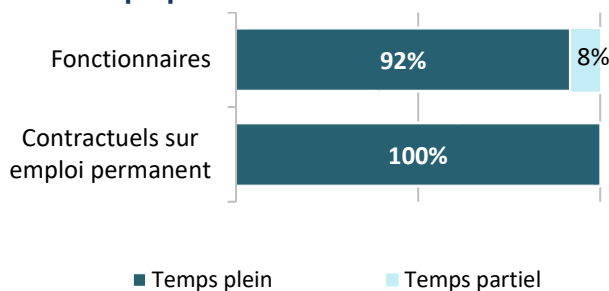


## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



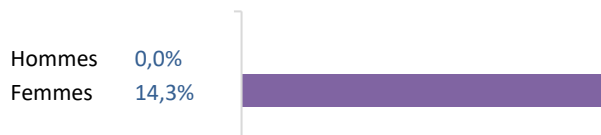
### Répartition des agents permanents à temps partiel



### Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	66,7%	Animation	100,0%
Sociale	40,0%	Technique	50,0%
Administrative	9,1%		

### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



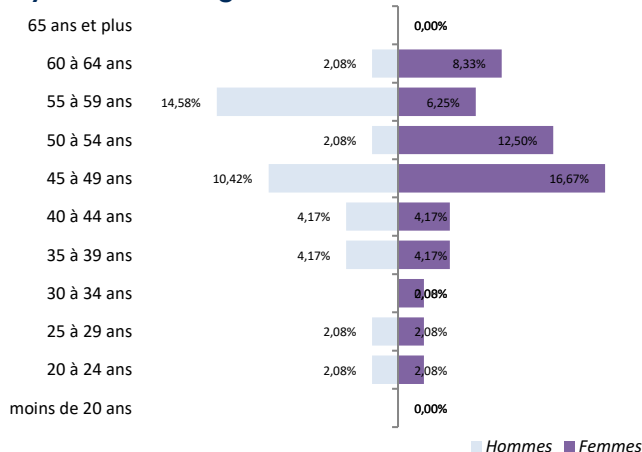
## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,9
Contractuels sur emploi permanent	38,3
Emplois permanents	48,4

### Pyramide des âges



## Équivalent temps plein rémunéré

### 49,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	38,9
> Contractuels sur emploi permanent	5,4
> Contractuels sur emploi non permanent	5,4

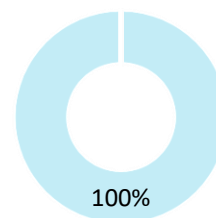
#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

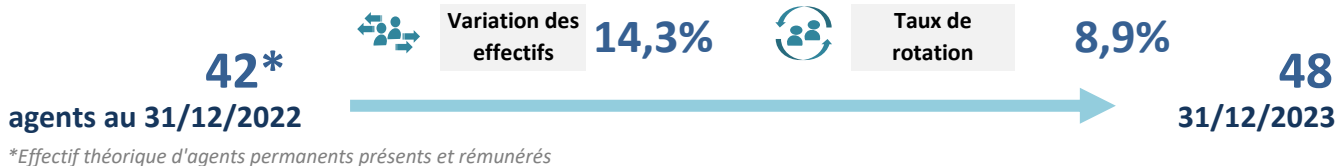
### 2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



## Mouvements

### Evolution des effectifs permanents



1 départ ↻

#### Principaux motifs (départs nets)

Départ à la retraite	100%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	

7 arrivées ↻

#### Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	57%
Voie de mutation	29%
Remplaçants	14%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	

## Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon  
38,1%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade  
16,7%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne\*  
2,4%

*\*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel*

## Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 53% des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>4 198 259 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>2 232 514 €</b>	➔	<b>Soit 53,18 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

<b>Rémunération annuelle brute</b>	Rémunération statutaire 1 085 573 €
<b>1 327 507 €</b>	Primes 218 859 €
	SFT* 6 877 €
	HSC 10 679 €
	NBI* 5 519 €

*\*uniquement des fonctionnaires*

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	S	S	27 333 €	23 549 €
Animation	-	-	S	-	S	S
Culturelle	S	-	-	-	S	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	S
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	S	-	34 883 €	-
Sociale	S	-	-	-	27 390 €	S
Sportive	-	-	S	-	-	-
Technique	S	-	-	-	28 155 €	S
<b>Moyenne toute filière</b>	<b>43 394 €</b>	<b>S</b>	<b>38 610 €</b>	<b>S</b>	<b>28 277 €</b>	<b>24 507 €</b>

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,49 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	<b>16,83%</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>13,53%</b>
Emplois permanents	<b>16,49%</b>

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 604,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	4 893 €	205 €	4%	s	s		s	s		-	-	
Catégorie B	s	s		s	s		s	s		-	-	
Catégorie C	2 198 €	142 €	6%	2 056 €	127 €	6%	1 903 €	122 €	6%	s	s	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



## Absences

➔ En moyenne, 15,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 15,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,19%	0,87%	3,78%	0,05%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	4,19%	0,87%	3,78%	0,05%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,36%	0,87%	3,92%	0,05%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 37,74 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

## Accidents du travail

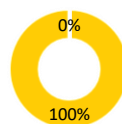
➔ 3 accidents du travail déclarés

6,3 accidents du travail pour 100 agents permanents

22 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

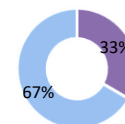
➔ 100% des accidents du travail concernent la filière Technique

### Type d'accident



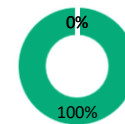
Trajet  
Service

### Genre



Femmes  
Hommes

### Catégorie



Catégorie A  
Catégorie B  
Catégorie C

### Filière

100%

■ Technique ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

## Handicap

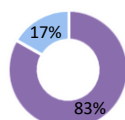
Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### Nombre de BOETH sur emploi permanent

6 | 12,5%  
Part des BOETH sur emploi permanent

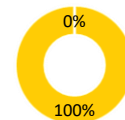
#### Genre

Femmes  
Hommes



#### Statut

Titulaire  
Contractuel permanent



#### Catégorie

Catégorie A  
Catégorie B  
Catégorie C



## Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention  
Dépenses en matières de prévention : 0 €

■ Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail ■ Formations habilitations

- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✗
- Existence d'une démarche de prévention des TMS En cours
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✗
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

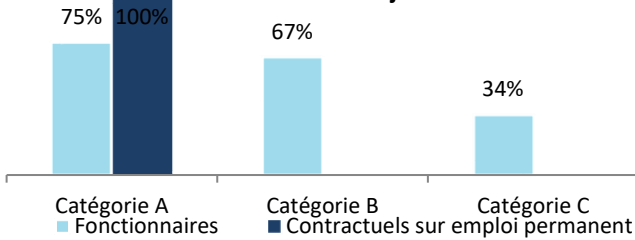
## Formation

➔ **40% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 35,7%

Hommes 45,0%

**Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation**

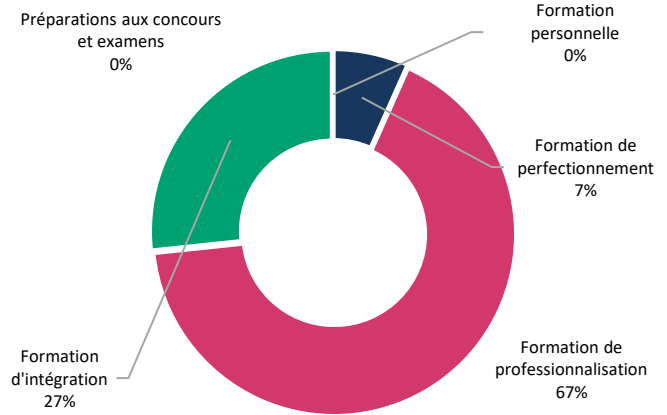


**Le budget consacré à la formation est de 8 485 €**

### Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	72,5%
Autres organismes	0,0%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	8,5%
CNFPT au-delà de la cotisation	19,0%

## ➔ Répartition



**Nombre moyen de jours de formation par agent permanent**

**> 1,6 jour par agent**

### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	50,7%
Autres organismes	29,3%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	20,0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	199 €	455 €
Nombre de bénéficiaires	25	43

### L'action sociale

Prestations servies <b>directement par la collectivité</b>	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un centre de gestion</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>une association nationale</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un organisme à but non lucratif ou d'une association locale</b>	✓

## Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

### Nombre de réunions des instances

CST	2
CAP	0
CCP	0

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2024

Version 1



# FOCUS ABSENTEISME 2023

## Emplois permanents uniquement

### Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

\*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

#### Poids des agents absents\*

**43,8%** | **21**  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

**45** | **687**  
Nombre de jours d'absence

#### Coût global de l'absence tout statut\*

**84 446 €**  
2,01% des dépenses de fonctionnement

\*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

#### Taux d'absentéisme

**3,9%**



Le taux d'absentéisme est de 4 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 4 agents a été absent toute l'année.

#### Taux d'exposition

**43,8%**



Le taux d'exposition est de 44 %, cela signifie que 44 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

#### Taux de fréquence

**93,8%**



Le taux de fréquence est de 94 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 94 arrêts sur l'année.

#### Indice de gravité

**15,3**



L'indicateur de gravité est de 15, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 15 jours.

### Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

#### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
4,4%	45,2%	97,6%	16,3

#### Part des agents absents

**45,2%** | **19**  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

**41** | **668**  
Nombre de jours d'absence

#### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,9%	33,3%	66,7%	4,8

#### Part des agents absents

**33,3%** | **2**  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

**4** | **19**  
Nombre de jours d'absence

### Données absentéisme selon les tranches d'âge

## Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

\*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus		
60 à 64 ans	9,4%	80,0%
55 à 59 ans	2,0%	40,0%
50 à 54 ans	13,1%	57,1%
45 à 49 ans	1,0%	30,8%
40 à 44 ans	0,0%	0,0%
35 à 39 ans	3,6%	75,0%
30 à 34 ans	1,1%	100,0%
25 à 29 ans	0,5%	50,0%
20 à 24 ans	0,0%	0,0%
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 50 à 54 ans avec 13,1%  
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 30 à 34 ans avec 100%

## Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,8%	91,7%	41,7%	15,0
Pour accidents du travail imputables au service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,1%	2,1%	2,1%	25,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

### ▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

#### Selon le statut

#### Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	2,2 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

#### Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	2 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

## Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **3,8%**
- › Taux d'exposition **41,7%**
- › Taux de fréquence **91,7%**
- › Gravité **15 jours par arrêt**
- › **20** agents absents pour maladie ordinaire  
 18 fonctionnaires 2 contractuels permanents

### Part des agents absents

**41,7%** | **20**  
 Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

**44** | **662**  
 Nombre de jours d'absence

#### › Part des agents absents pour maladie ordinaire

##### Selon le statut

Fonctionnaires **42,86%** | Contractuels permanents **33,33%**

##### Selon le genre

Femmes **50,00%** | Hommes **30,00%**

#### › Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	<b>0,0%</b>
60 à 64 ans	<b>9,4%</b>
55 à 59 ans	<b>2,0%</b>
50 à 54 ans	<b>13,1%</b>
45 à 49 ans	<b>1,0%</b>
40 à 44 ans	<b>0,0%</b>
35 à 39 ans	<b>1,9%</b>
30 à 34 ans	<b>1,1%</b>
25 à 29 ans	<b>0,5%</b>
20 à 24 ans	<b>0,0%</b>
Moins de 20 ans	<b>0,0%</b>

› Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 50 à 54 ans, soit 13,1%

### Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **0,0%**
- › Taux d'exposition **0,0%**
- › Taux de fréquence **0,0%**
- › Gravité **0,0**
- › **0** agent absent suite à des accidents (service ou trajet)

### Part des agents absents

**0,0%** | **0**  
 Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

**0** | **0**  
 Nombre de jours d'absence

#### › Part des agents absents pour accident de travail

##### Selon le statut

Fonctionnaires **0,00%** | Contractuels permanents **0,00%**

##### Selon le genre

Femmes **0,00%** | Hommes **0,00%**

#### › Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	<b>0,0%</b>
60 à 64 ans	<b>0,0%</b>
55 à 59 ans	<b>0,0%</b>
50 à 54 ans	<b>0,0%</b>
45 à 49 ans	<b>0,0%</b>
40 à 44 ans	<b>0,0%</b>
35 à 39 ans	<b>0,0%</b>
30 à 34 ans	<b>0,0%</b>
25 à 29 ans	<b>0,0%</b>
20 à 24 ans	<b>0,0%</b>
Moins de 20 ans	<b>0,0%</b>

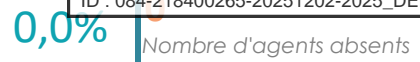
### Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

### Chiffres clés (emplois permanents)

### Part des agents absents



› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Gravité	0,0
› 0 agent absent	



› Part des agents absents

Selon le statut



Selon le genre



› Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

› Taux d'absentéisme	0,1%
› Taux d'exposition	2,1%
› Taux de fréquence	2,1%

Part des agents absents



Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors moif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%

Part des agents absents



Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,1%
› Taux d'exposition	0,1%
› Taux de fréquence	0,1%
› Gravité	1,0
› 1 agent absent	

Part des agents absents



Nombre d'arrêts



› Part des agents absents

Selon le genre



› Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus
60 à 64 ans
55 à 59 ans
50 à 54 ans
45 à 49 ans
40 à 44 ans

35 à 39 ans

30 à 34 ans

25 à 29 ans

20 à 24 ans

Moins de 20 ans

0,1%

0,0%

0,0%

## Zoom sur la maladie ordinaire

### Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,1%
› Taux d'exposition	0,1%
› Taux de fréquence	0,1%
› Indice de gravité	1,0

### Part des agents absents

20,0% | 1  
 Nombre d'agents absents  
 Nombre de jours d'absence: 1

## Zoom sur les accidents de travail

### Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Indice de gravité	0,0

### Part des agents absents

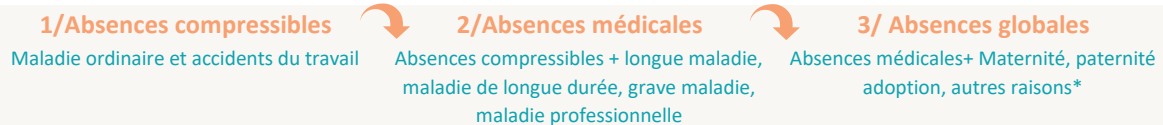
0,0% | 0  
 Nombre d'agents absents  
 Nombre de jours d'absence: 0

## Précisions méthodologiques

### › Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

### › 3 "groupes d'absences" identifiés



\*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➤ **Les indicateurs d'absences**

<b>Taux d'absentéisme</b> (Nombre de jours calendaires d'absences x 100) / (Nombre d'agents au 31/12 x 365)	<b>Note de lecture</b>  Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.
--	--

**Le choix de la règle des 365ème**

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

<b>Taux d'exposition</b> (Nombre d'agents absents)*100 / (Nombre d'agents au 31/12)	<b>Note de lecture</b>  Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
<b>Taux de fréquence</b> (Nombre d'arrêts x 100) / (Nombre d'agents au 31/12)	<b>Note de lecture</b>  Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
<b>Gravité</b> Nombre de jours calendaires d'absences / Nombre d'arrêts	<b>Note de lecture</b>  Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

*N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.*

**Réalisation**

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**  
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Vaucluse

Version 1



# FOCUS RPS

## Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

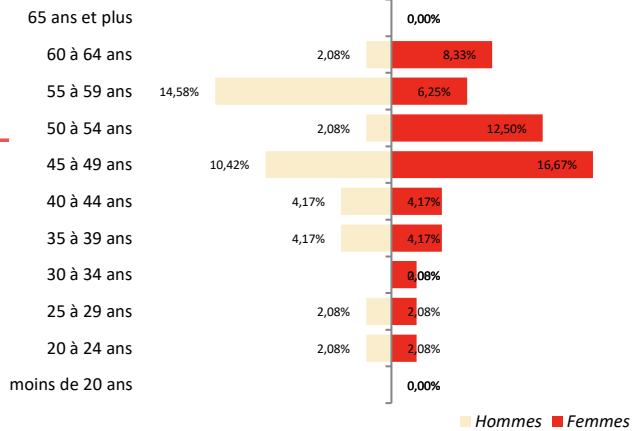
### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,9
Contractuels sur emploi permanent	38,3
Emplois permanents	48,4

En moyenne, les fonctionnaires ont 50 ans

En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 38 ans

### Pyramide des âges



## Absences

### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
4,4%	45,2%	97,6%	16,3

#### Part des agents absents

45,2% | 19  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

41 | 668  
Nombre de jours d'absence

### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,9%	33,3%	66,7%	4,8

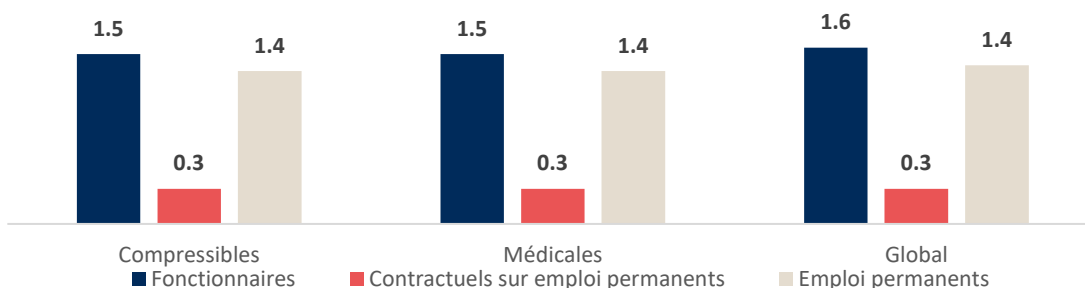
#### Part des agents absents

33,3% | 2  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

4 | 19  
Nombre de jours d'absence

### Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



#### 1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

## Les heures supplémentaires et complémentaires

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

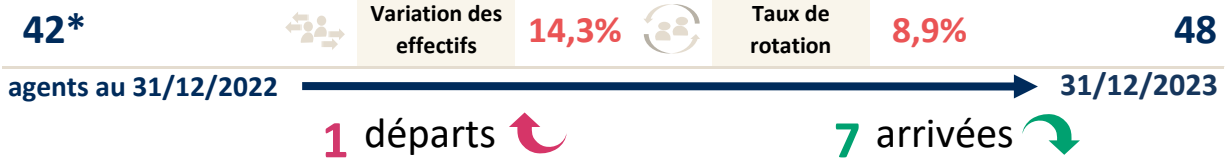
Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Police municipale	37,1
Sociale	32,2
Animation	11,2
Femmes	12,3
Hommes	9,9
Fonctionnaires	6,8
Contractuels permanents	53,1

## Télétravail

- La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail

## Mouvements de personnel

### Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 8,9%

## Accidents de travail et maladies professionnelles

### Le taux de fréquence des accidents de travail est de 0 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	0
Accident de trajet	0
Maladies professionnelles	0
ATI** au cours de l'année	0

\*\* Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

### Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjoints techniques	100,0%	22

## Documents et démarches de prévention

Existence d'un <b>document unique (DUERP)</b> (Mis à jour en 2023)	✓	
Existence d'un <b>plan de prévention des RPS</b>	✗	
Existence d'une démarche de prévention des <b>TMS</b>		En cours
Existence d'une démarche de prévention des <b>risques cancérigènes (CMR)</b>	✗	
Existence d'un <b>registre de santé et de sécurité au travail</b>	✓	
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie</b>	✓	

## - Dépenses, Formations liées à la prévention

### Nombre de jours de formation

1

0 €

Dépenses liées à la formation

### Prévention

0 €

Dépenses liées à la prévention

#### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

0 €

1

0 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

0 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

## - Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

### Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

#### Femmes Hommes

Catégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

## - Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

1

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

## - Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

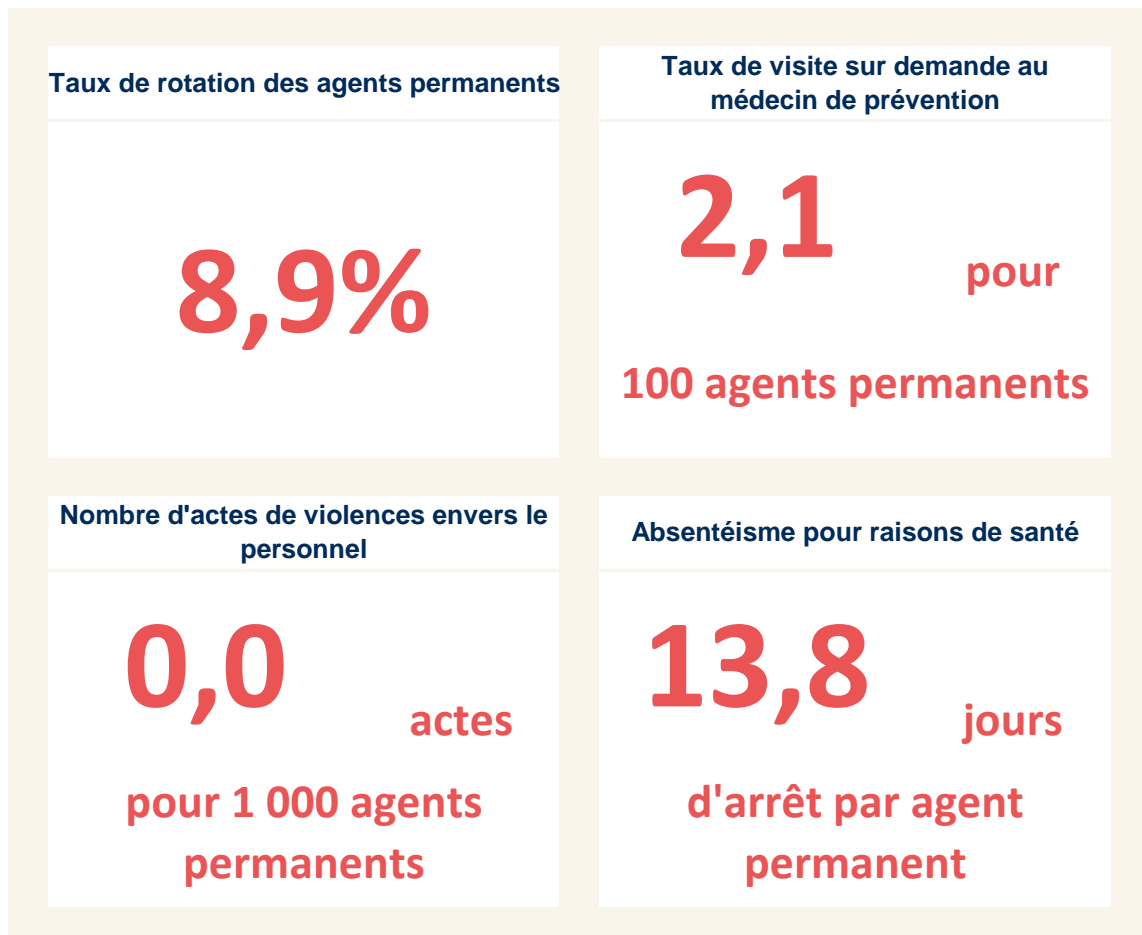
## - Droits sociaux

## La collectivité a été concernée par des grèves

## Droits syndicaux

Nombre de jours de grève		Heure de décharges d'activité de services	
Sur mot d'ordre national	10	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Sur mot d'ordre uniquement local	0	Nombre d'heures effectivement utilisées	-
Non précisé, autres	0		

### Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

### Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de synthèses de données a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Vaucluse

Version 1



# FOCUS REMUNERATION 2023

## Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

### Budget de fonctionnement

4 198 259 €

### Charges de personnel

2 232 514 €

### Part des charges de personnels

53,2%

41,8%

Moyenne de la strate (2022)

### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

1 327 507 €

Primes et indemnités versées

218 859 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

10 679 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

5 519 €

### Part des primes



16,5%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 604 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

## Rémunérations

(Emplois permanents)

### Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

30 525 €

Contractuels permanents

25 844 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 30 525 €

### Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

42 344 €

Catégorie B

37 281 €

Catégorie C

27 823 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 27 823 €

### Moyenne selon le genre

Hommes

31 312 €

Femmes

28 940 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 28 940 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 29 953 €

### Moyenne globale

29 953 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

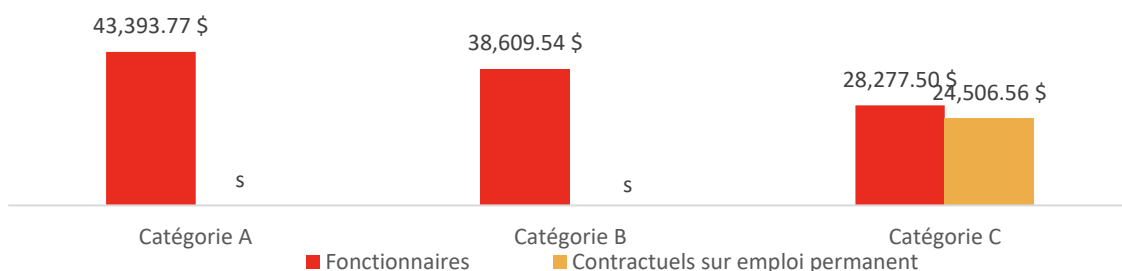
Catégorie A -5,6%

Catégorie B -25,5%

Catégorie C -10,6%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



## Primes (Emplois permanents)

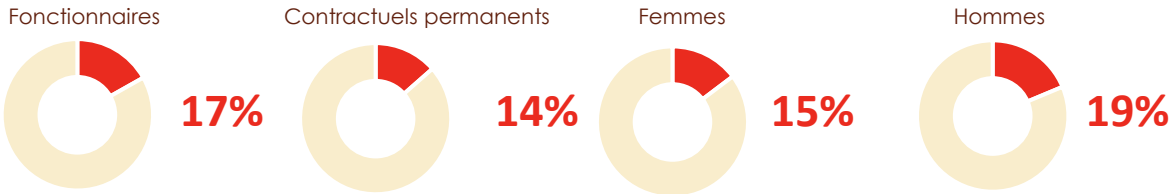
Primes (emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

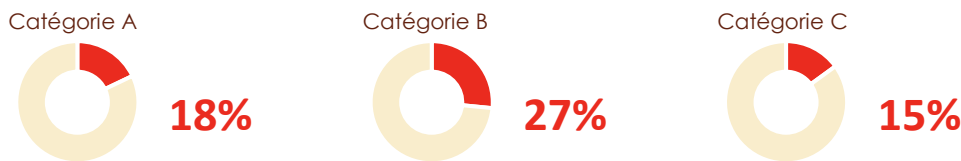
	Rémunération statutaire	1 085 573 €
<b>Rémunération annuelle brute :</b>	Primes	218 859 €
	SFT*	6 877 €
	HSC	10 679 €
	NBI*	5 519 €
<b>1 327 507 €</b>		

\*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	S	-	S	S	26 218 €	-
Animation	-	-	S	-	S	S
Culturelle	S	-	-	-	S	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	S	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	S	-	34 883 €
Sociale	S	-	-	-	27 387 €	-
Sportive	-	-	-	S	-	-
Technique	-	S	-	-	27 783 €	28 270 €
Moyenne toute filière	41 801 €	S	S	S	26 587 €	29 401 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	16,6%	22,0%	17,8%	32,5%	13,9%	16,2%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filières	Nb h.		Nb h.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Police municipale	37,13		12,3	
Sociale	32,15		9,9	
Animation	11,17			

IFSE et CIA (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	6 372 €		2 517 €		6 061 €	
Animation		5 100 €	2 060 €			
Culturelle	4 911 €		2 010 €			
Médico-sociale						
Sociale	3 131 €		2 040 €			
Sportive					3 000 €	
Technique			1 986 €	8 160 €		2 548 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	4 891 €	3 618 €	2 149 €			
Animation			1 818 €			1 773 €
Culturelle						
Médico-sociale			1 333 €			
Sociale			1 332 €			
Sportive						
Technique			1 419 €			1 424 €

### Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Animation						44 €						
Technique		-562 €				-5 €			20 €			

## Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Vaucluse

Version 1



# FOCUS RASSCT 2023

## Les accidents de service (Emplois permanents)

### Nombre d'accidents

3

33,3%

Part sans arrêt de travail

### Nombre de jours d'absence

65

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

### Nombre de jours par accident

22

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	2	1	3	100%
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	

#### Selon le genre

Femmes 33,3%

Hommes 66,7%

#### Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

### Taux d'absentéisme

0,0%

### Taux d'exposition

0,0%

### Taux de fréquence

0,0%

### Indice de gravité

0,0

## Les accidents de trajet (Emplois permanents)

### Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

### Nombre de jours d'absence

0

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

### Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### Selon le genre

Femmes -

Hommes -

#### Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

### Taux d'absentéisme

0,0%

### Taux d'exposition

0,0%

### Taux de fréquence

0,0%

### Indice de gravité

0,0

## Les maladies professionnelles

### Nombre de maladies

0

### Nombre de jours d'absence

0

### Nombre de jours par maladie

-  
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### Selon le genre

Femmes	-
Hommes	-

#### Selon la catégorie

Cat A	-
Cat B	-
Cat C	-

### Taux d'absentéisme

0,0%

### Taux d'exposition

0,0%

### Taux de fréquence

0,0%

### Indice de gravité

0,0

## Inaptitudes

### Demands de reclassement au cours de l'année

0

-  
suite à une inaptitude liée à un  
accident de travail ou une maladie  
professionnelle

### Périodes de préparation au reclassement

0

demande

-  
% des propositions acceptées

### Demands ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

	Femmes
Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme	0
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées	1
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0
Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0
Mises en disponibilité d'office	0
Retraite pour invalidité	0
Licenciement pour inaptitude physique	0

## Agents affectés à la prévention

### Agents affectés à la prévention

1

0  
en ETPR

Assistants de prévention*	1	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	0	Autres personnels*	0

\*en nombre d'agents

\*\*en ETPR

## Actions liées à la prévention

## Nombre de jours de formation

1

0 €

Dépenses liées à la prévention

## Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0 €	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	0 €	1	0 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

## - Documents et démarches de prévention

Existence d'un <b>document unique (DUERP)</b> (Mis à jour en 2023)	✓	
Existence d'un plan de prévention des <b>risques psychosociaux</b>	✗	
Existence d'une démarche de prévention des <b>TMS</b>	✗	En cours
Existence d'une démarche de prévention des <b>risques cancérogènes (CMR)</b>	✗	
Existence d'un <b>registre de santé et de sécurité au travail</b>	✓	
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie</b>	✓	

## - Réunions statutaires

## Nombre de réunions statutaires

2

## Nombre de réunions du FSSSCT

0

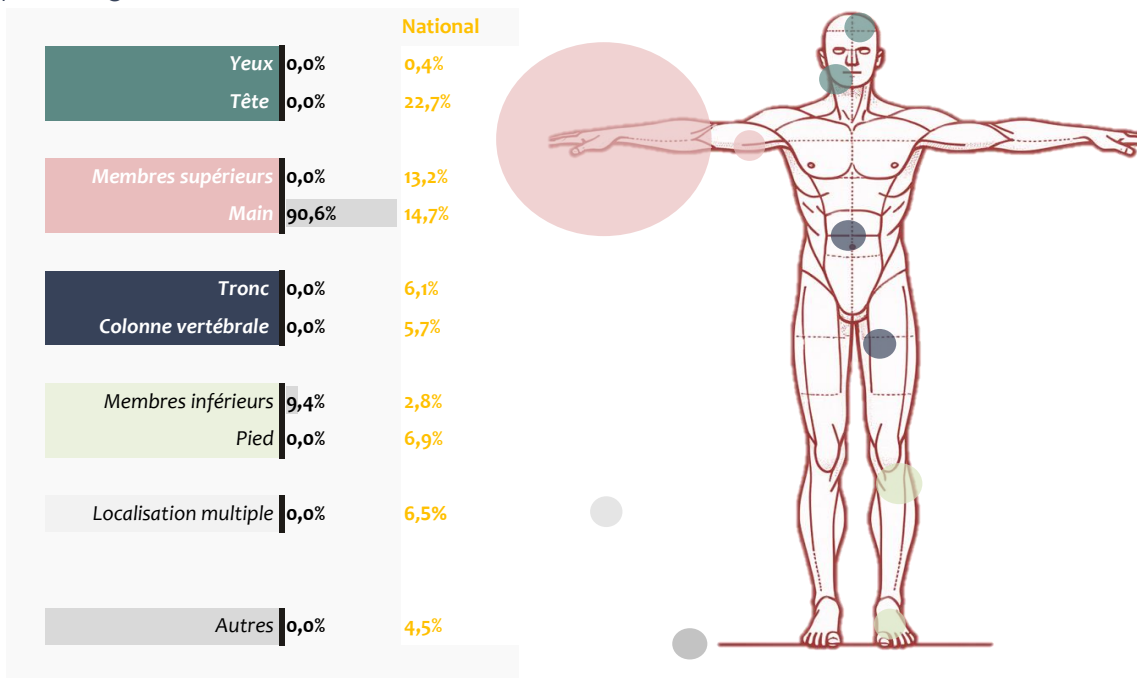
0  
Nb de jours cumulés  
d'activité des représentants

## - Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités\* exercées lors de l'**accident de travail**



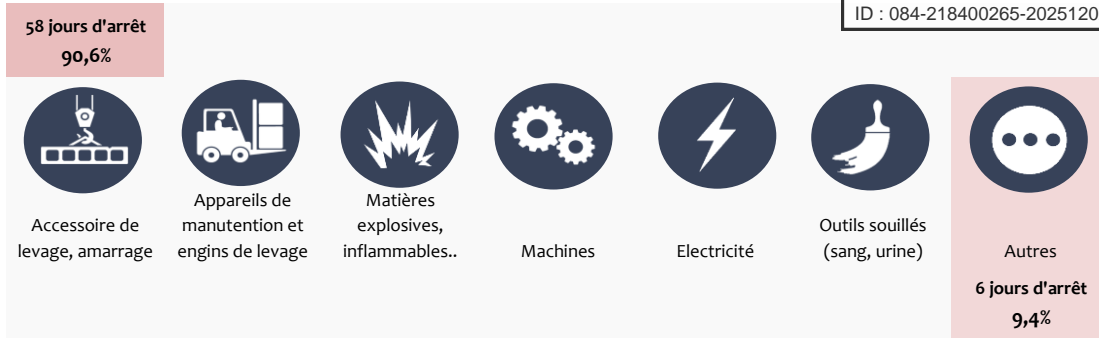
### Principaux sièges de lésions des accidents de travail



► Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe à la main représentant 90,6% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

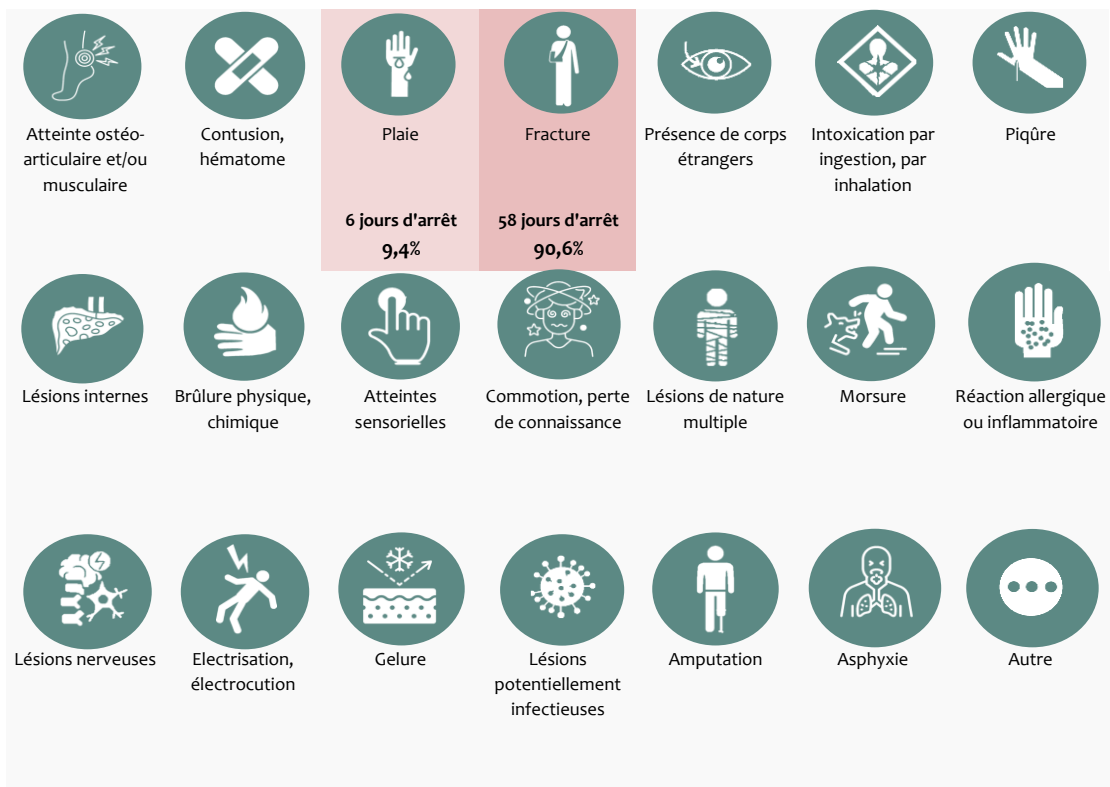
### Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail





► Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (90,6% des jours d'arrêts)

### Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**



► La principale nature de lésions liée aux accidents est la fracture (90,63% des jours d'arrêts)

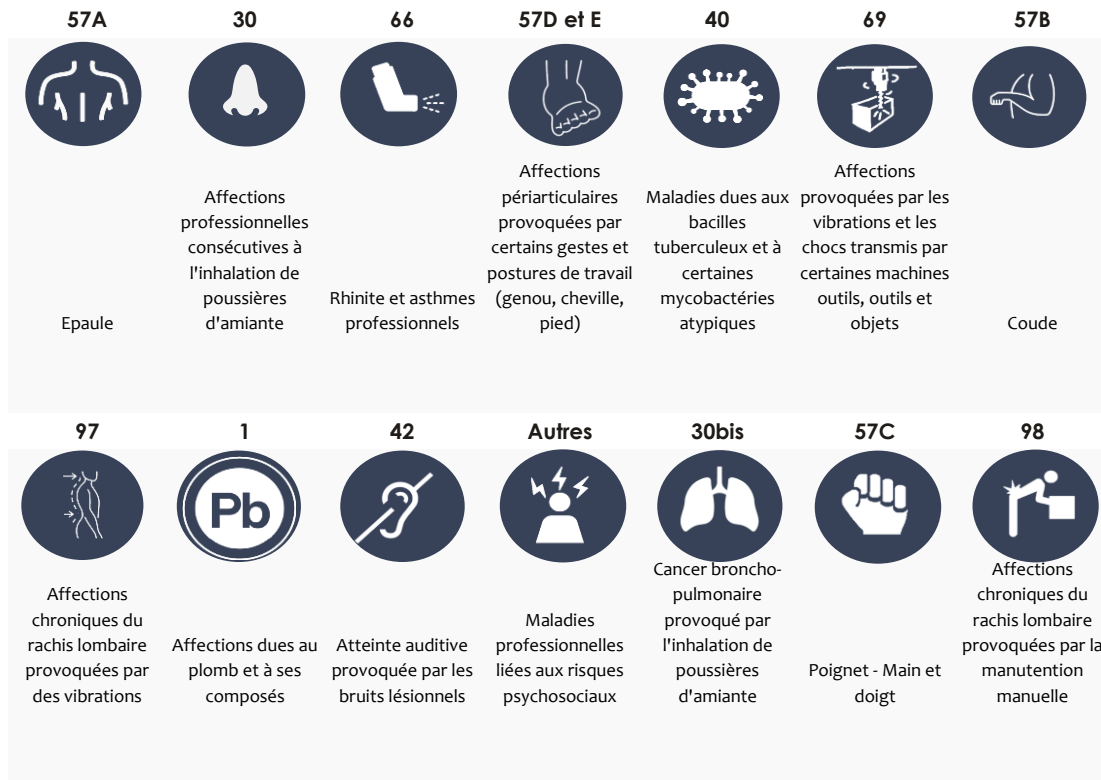
## Les maladies professionnelles

### Principaux types d'activités\* liées aux **maladies professionnelles**





Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



## - Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✗
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✓
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	1

Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du **droit d'alerte ou de retrait**

Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique

X

Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité

X

Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année

X

Existence de fiches d'exposition à l'amiante

X

Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année

X

Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures

X

## — Réalisation

---

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Vaucluse

Version 1